

Conditions billets

1. Achat

En achetant un billet, l'acheteur accepte les dispositions concernant la sécurité, l'accès et les règlements supplémentaires relatifs à l'événement organisé par Cry d'Er Club d'altitude.

2. Contrôle des billets, protection contre la fraude

Cry d'Er Club d'altitude vérifie la validité du billet par le biais de moyens électroniques, en utilisant le code-barres.

Le nom de l'acheteur figure sur le billet. Un billet est réservé à l'utilisation d'une seule personne, pour un seul passage. L'acheteur du billet sera tenu pour responsable en cas d'utilisation multiple de son billet. Il a, à ce titre, la responsabilité de tenir son/ses billets en lieu sûr, ce afin d'éviter tout vol, falsification ou copie indélicite. L'acheteur est également rendu attentif au fait que l'importation du fichier électronique de son billet/ses billets sur son poste de travail comporte des risques importants, ce notamment s'il réalise des échanges de fichiers avec d'autres internautes. Il lui est donc conseillé de ne pas réaliser cette importation et de ne recourir qu'à son seul compte pour accéder à son billet/ses billets.

En cas de vol, de perte ou de doute l'acheteur s'engage à prendre contact, au plus vite, avec le service de billetterie du Cry d'Er Club d'altitude (hors date du concert). Ce dernier pourra ainsi annuler son billet et lui transmettre un nouveau titre d'accès. Ce service, pourra, le cas échéant, lui être facturé.

Si le vol ou la perte interviennent pendant le concert l'acheteur prendra contact avec le service de billetterie de Cry d'Er Club d'altitude (hors horaires d'ouvertures du club) ou, sur place, avec le service d'aide au spectateur. Ce service pourra, dans le seul cas où le billet n'a pas encore été utilisé, annuler son billet et lui remettre un nouveau titre d'accès. Cette prestation de service lui sera facturée.

Il est interdit de modifier ou copier les billets. Si des billets falsifiés, frauduleusement acquis ou copiés (entraînant la saisie des autorités compétentes) se présentent, le Cry d'Er Club d'altitude se réserve le droit de refuser tous les billets de cet acquéreur, même les billets non-falsifiés.

L'utilisateur d'un billet à prix réduit (tarif étudiant) doit pouvoir légitimer son statut à l'entrée. Il lui sera, dans le cas contraire, demandé de s'acquitter d'un montant complémentaire relatif au tarif d'un billet adulte.

3. Type d'imprimante, format du papier et qualité d'impression

Pour imprimer son billet, l'acheteur s'engage à respecter les dispositions suivantes:

- utilisation d'une imprimante, de type standard, laser ou à jet d'encre (couleur ou noir et blanc). Les imprimantes à matrice ne délivrent pas une qualité suffisante.
- impression dans une qualité minimale de 300 dpi (l'impression en mode "économique" ne satisfait pas cette condition)
- impression sur papier blanc, de format A4 ou 81/2 x "11"

La cartouche d'encre doit, par ailleurs, contenir suffisamment d'encre. Le texte en clair ainsi que le texte dans la microstructure doivent être lisibles à l'oeil nu. Les codes-barres doivent être imprimés en entier. Billets endommagés.

L'acheteur s'engage à protéger son billet contre les dégâts occasionnés par l'usure, la lumière, l'humidité ou des salissures. Dans l'hypothèse où les microstructures ou les codes barres seraient endommagés de quelque manière que ce soit, les billets ne pourraient être vérifiés et l'accès ne pourrait être autorisé.

4. Conditions de remboursement ou d'échange

Le remboursement, l'échange ou la reprise des billets du Cry d'Er Club d'altitude sont généralement exclus, même en cas d'annulation d'un concert ou d'une modification du programme, même en cas d'une situation de force majeure (tremblement de terre, tempête de neige, fermeture des remontées mécaniques).

En cas d'annulation totale d'une soirée, l'acheteur du billet sera automatiquement remboursé. Le prix net total de son billet sera crédité sur le compte du titulaire de la carte utilisée pour le paiement du billet.

Toute prétention à un remboursement expire 30 jours après la date officielle prévue de la manifestation.

Le Cry d'Er Club d'altitude peut arrêter la vente des billets à tout moment sans devoir en justifier la raison.

Tables VIP

Les réservations VIP sont payées en avance, et tout surplus sera facturé sur place.

Les tables VIP peuvent être annulées sans justificatif au plus tard 48h avant l'évènement, c'est-à-dire le 11 novembre 2021 à 22h.

Si le client doit annuler après les 48h précédant l'évènement, chaque cas sera traité individuellement sous présentation d'un justificatif. L'utilisation de « cas contact » ne sera pas acceptée comme raison pour un remboursement.

COVID :

Si, pour des raisons personnelles, vous renoncez à assister à un évènement, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

Aucun remboursement n'est possible pour des billets achetés après le 13 septembre (date de début de la mise en place du certificat COVID), ceci quelles que soient les mesures sanitaires en vigueur le jour de l'évènement (sauf en cas d'annulation définitive de l'évènement).

Si votre pays d'origine vous impose une quarantaine à l'arrivée en Suisse, mais que la situation sanitaire et les mesures sanitaires en Suisse restent inchangées, aucun remboursement ne sera effectué.

5. Protection des données

Cry d'Er Club d'altitude s'engage à ne pas céder à un tiers des données concernant les personnes achetant des billets. Toute donnée personnelle sera traitée de manière confidentielle. Seules les données nécessaires à l'exécution du processus commercial seront conservées.

6. Limitations de responsabilité

Cry d'Er Club d'altitude exclut toute responsabilité concernant les préjudices personnels ou matériels, découlant de l'organisation de l'évènement ou de son déroulement.

7. Droit applicable et for

Ce contrat est exclusivement soumis au droit suisse. Le for judiciaire exclusif pour tout litige découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sont à Sierre (VS), Suisse, demeurant réservé l'usage d'une voie de recours auprès du Tribunal fédéral.